



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE DES AIDANTS DU SUD- OUEST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 JUIN 2022

Nom de la personne candidate

Détenez-vous une adhésion membre ? Si oui, depuis quand ?

Règlements généraux

Règlement 12.4 : Seuls les membres réguliers ou associés en règle au moment de l'AGA sont éligibles pour devenir administratrices-teurs de l'organisme.

Règlement 12.5 : Les administratrices-teurs sont élu.es pour un mandat de deux ans par les membres réguliers et associés en règle au cours de l'AGA et selon la procédure d'élection.

Signature :

Date :